



Procès-verbal Conseil de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 10 juin 2016

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} partie – Conseil commun ESPE et Faculté de Sciences de l'Éducation

Partie commune des projets stratégiques : projet de rapprochement et politique d'emplois

2^{ème} partie (conseil de l'ESPE exclusivement)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2016
2. Informations du directeur
3. Avis sur le projet stratégique de l'ESPE (dialogue de gestion pour 2017) – partie relative exclusivement à l'École
4. Offre de formation 2016-2017
 - 4.1. Point sur l'évaluation HCERES
 - 4.2. MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, parcours Tuteur et formateur d'enseignants (TFE) : maquette et modalités d'évaluation
 - 4.3. DU Formation professionnalisante (maquette)
 - 4.4. Demande de dérogation au calendrier des inscriptions administratives
5. Budget rectificatif
6. Demande de subvention de l'amicale Volubilis
7. Subventions à la mobilité 2015-2016 – bilan de la commission ad hoc d'attribution

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège A :

Christian AUER, Odile SCHNEIDER-MIZONY

Collège B :

Annie CAMENISCH

Collège C :

Jean-Pierre POLETTO

Collège D :

Julien EBERSOLD, Françoise LASPEYRES

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN

Collège des usagers :

Carine ETAIX (suppléant), Julien ROCK

Personnalités extérieures :

David CASCARO, Fabien CASPAR, Gabrielle de GROER, Albert HAMM, Marie-Claude MATHIEU, Dominique MEYER-BOLZINGER, Caroline SANCHEZ.

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Liliane GIORDANO, Geoffroy STEEGMANN, Éric TISSERAND, Andrea YOUNG.

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|---|
| Caroline AYLING | ➤ Procuration à Annie CAMENISCH |
| Martine CHASSIGNET | ➤ Procuration à Albert HAMM |
| François GAUER | ➤ Procuration à Albert HAMM |
| Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE | ➤ Procuration à Fabien CASPAR |
| Laurence HAMM | ➤ Procuration à Martial COLLIN |
| Lyndon HIGGS | ➤ Procuration à Christian AUER |
| Marie-Claude MATHIEU (à partir de 16h30) | ➤ Procuration à Dominique MEYER-BOLZINGER |
| Sylvie ROST | ➤ Procuration à Isabelle SANCHEZ |
| Brice SCHOBEL | ➤ Procuration à Fabien CASPAR |

ETAIENT EXCUSES :**Collège des usagers :**

Phucien ALBERTHUS, Marius GRIMAUD (suppléant), Dominique LAVAL, Sonia LORAZO-CHAMPALBERT, Laura MEISTERMANN (suppléant), Florent MULLER (suppléant)

Personnalités extérieures :

David SAGLAMER, Isabelle TRABAND

La séance débute à 15h45.

En introduction, David Cascaro salue Christian Auer qui participe à son dernier conseil d'Ecole avant de faire valoir ses droits à la retraite.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2016

Odile Schneider-Mizony souhaite apporter deux corrections au procès-verbal dans son point 5.1 en ajoutant les mentions suivantes : « une évaluation qui n'est pas rattachée *financièrement* à une UE » (paragraphe 4), et : « *selon Lyndon Higgs, il faudra ...* » (paragraphe 6), cette dernière précision permettant de mieux rendre compte de son opinion rapportée en séance par Lyndon Higgs. Pour la première demande de modification, n'ayant pas été prononcée en séance, Dominique Meyer-Bolzinger suggère qu'elle figure dans le présent compte-rendu et non dans le procès-verbal du précédent conseil.

En tenant compte de ces deux demandes de modification, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

- 2.1. Lors de la journée nationale du 24 mai sur les ESPE, la ministre s'est prononcée en faveur du renforcement de la gouvernance de celles-ci, qui s'appuyerait sur un document stratégique quelque peu modifié (dont la base pourrait être, pour notre ESPE, le projet stratégique) et un engagement pluriannuel. De manière générale, et malgré des situations très diverses selon les ESPE, le bilan, dressé pour les ESPE, est un bilan de milieu du gué. De bonnes choses ont été réalisées, mais du chemin reste encore à parcourir pour consolider les projets. Il faudra renforcer la gouvernance, surtout dans les académies où la situation est complexe.
- 2.2. La mission parlementaire, reçue à l'ESPE le 28 avril dernier, a rassemblé un certain nombre de personnes (étudiants et enseignants). Les interlocuteurs ont été à l'écoute et le débat a été très intéressant. Il a porté notamment sur la place du concours, ainsi que sur la question de son maintien ou de sa suppression. La surcharge de travail des étudiants a aussi été évoquée. Les parlementaires ont considéré que la situation dans l'académie de Strasbourg était saine et clarifiée, en comparaison avec d'autres ESPE dans lesquelles ils s'étaient rendus.
- 2.3. La première journée de rentrée (pour les M2 étudiants-fonctionnaires stagiaires) devrait avoir lieu le mercredi 24 août.

3. Avis sur le projet stratégique de l'ESPE (dialogue de gestion pour 2017) – partie relative exclusivement à l'Ecole

Quelques changements formels ont été opérés, l'équipe de direction de l'ESPE ayant souhaité présenter un document plus synthétique que celui de l'an passé. Pour faciliter la lecture, les parties **bilan** et **prospective** ont été scindées. Ce changement permet de faire le lien avec ce qui pourrait être le futur document stratégique évoqué par la ministre (cf. plus haut), qui devra distinguer ce qui revient à la composante ESPE de ce qui revient au projet ESPE académique.

La déclinaison se fait à présent par objectifs, dont l'ordre n'est pas anodin et vise une formulation plus stratégique. A ce titre, l'objectif principal est bien de renforcer la qualité de la formation (objectif n°1).

Après la mise en place des ESPE, il s'agit en effet de consacrer plus de temps à renforcer la qualité de celle-ci. Certaines actions ont déjà été entamées (innovation pédagogique, évaluation

des formations, ...). Il s'agit de maintenir le cap et de mettre en lumière de manière nouvelle des choses qui existaient déjà en partie.

Il faudra également poursuivre le développement du GIS (objectif n°2) et conserver des actions de coopération internationale (objectif n°4), même si ce dernier objectif n'est pas prééminent (avec le frein structurel que constitue la préparation du concours, puis le stage). Il s'agira par ailleurs de développer les mobilités enseignantes.

L'objectif n°3 n'est plus ici évoqué, car il a déjà été vu lors du conseil commun (politique des emplois).

Un objectif est, quant à lui, récurrent : la cohérence de notre politique des sites et la dynamisation de notre patrimoine (objectif n°5).

Philippe Clermont évoque, à titre d'exemple, le site de Colmar, où une certaine inquiétude gagne les équipes. A Colmar, l'équipe pédagogique étant restreinte, le moindre départ peut amoindrir le fonctionnement du site (idem pour les BIATSS). Annie Camenisch et Jean-Pierre Poletto, enseignants affectés à Colmar, n'ont rien entendu de tel et n'ont pas l'impression qu'il y ait des inquiétudes particulières. Jean-Pierre Poletto constate cependant que « le navire n'est pas toujours suffisamment gouverné ». Il donne en exemple le projet de nouvelle médiathèque : s'il se réjouit de l'occupation de l'aile Joffre, il lui semble que les personnels et les utilisateurs n'ont pas été suffisamment consultés et associés au projet, qui nécessite de la concertation.

Philippe Clermont répond qu'il y a eu un appel à consultation des enseignants. Nathalie Bertrand et Pascale Gossin ont notamment pu rencontrer la programmatrice. Quant à Nathalie Frayon, responsable de la médiathèque à Colmar, elle a été associée au projet depuis le début du processus. Les utilisateurs des médiathèques ont donc bien été consultés et associés.

Après cet échange relatif au site de Colmar, David Cascaro propose de recentrer le débat sur le projet stratégique.

Christian Auer suggère une formulation différente en page 5, dans l'analyse dite « SWOT » préférant parler d'**obstacle** plutôt que de **menace** (point « pilotage et ressources »). Il relève par ailleurs plusieurs expressions qui lui semblent impropres ou facteur de confusion, qu'il conviendrait de modifier.

David Cascaro suggère à son tour une présentation plus claire et une meilleure répartition dans le tableau de la page 5.

Philippe Clermont fait également part des remarques émises par le COSP, notamment concernant la mention à faire de la subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui, si elle venait à baisser, pourrait engendrer de réelles difficultés financières. Il précise par ailleurs que c'est la première fois que l'université demande cette présentation synthétique en quatre parties, qui devait être ajoutée en annexe. Le choix a été fait par la direction de l'ESPE de ne pas le mettre en annexe mais d'en faire un véritable outil. Il s'agit d'expliquer un processus de formulation d'objectifs atteints ou non, d'être le plus objectif et le plus près possible de la réalité ; cela peut expliquer quelques formules imprécises.

Françoise Laspeyres souhaite revenir sur l'action 2 (« tendre vers une individualisation de la formation ») et principalement sur les leviers. Elle est tout à fait d'accord sur le fond mais insiste sur le fait qu'un tel dispositif est très chronophage et que cette individualisation sera quasiment impossible à réaliser, au vu du volume horaire trop restreint et de l'hétérogénéité des publics. Il faudra prévoir des moyens pour mettre en œuvre ce dispositif.

Eric Tisserand renvoie Françoise Laspeyres au paragraphe suivant, qui évoque les moyens à développer. David Cascaro indique qu'il s'agit bien de « tendre vers ».

Françoise Laspeyres ajoute encore qu'il faut informer les enseignants suffisamment tôt, pour qu'ils puissent constituer leurs dispositifs de formation.

Eric Tisserand préconise d'affiner les profils types (voir les différents cursus dans les diplômes d'université) et d'accorder plus d'énergie à certains cas particuliers.

Philippe Clermont pense qu'il faudra dédoubler les groupes pour individualiser davantage.

Jean-Pierre Poletto demande ce qu'il faut entendre par « renforcement de la gouvernance » (analyse « SWOT », partie « opportunités »).

Philippe Clermont explique que « renforcer » suppose l'existence de quelques faiblesses, et que l'on sait les disparités entre les académies. Le pilotage politique et stratégique des ESPE est assuré par les « grands partenaires » (universités et rectorat). Parfois, ils n'arrivent pas à travailler ensemble, et il n'y a aucun arbitre. En termes de pilotage, un projet suppose un chef de projet, pour coordonner l'ensemble des actions, mais personne n'est désigné pour cela. Il s'agirait de se mettre d'accord localement sur celui qui doit jouer ce rôle : le directeur d'ESPE ? Le comité de pilotage académique ?

David Cascaro constate que cela signifierait que le conseil d'Ecole ne suffit pas à garantir la qualité de la gouvernance.

Philippe Clermont répond qu'en effet, on ne sait pas quel rôle joue le conseil d'Ecole par rapport au comité de pilotage académique. Il y a une articulation à trouver entre les deux instances. Il faudra pour cela préciser leurs attributions respectives. Il ajoute que dans le règlement intérieur de l'ESPE, le comité académique est amené à se réunir en cas de problème majeur, ce qui n'est, pour l'instant, jamais arrivé.

Albert Hamm souhaite également faire une remarque sur l'articulation entre le projet de financement Idex (page 7) et les actions correspondantes (actions 1 et 11), le montant demandé lui paraissant faible par rapport aux actions mentionnées. Il semblerait qu'il y ait par ailleurs une confusion possible entre les différents appels à projets mentionnés.

Philippe Clermont précise qu'en plus de la demande de financement « Idex formation » (p.7), deux appels à projets sont en cours pour l'innovation pédagogique (action 1 - « qualité de la formation » et un appel à projet « GIS » - actions 6 et 7). Il lui semble important de scinder les actions d'innovation pédagogique et les projets de recherche dans un premier temps, puis de les réunir en termes de moyens. Concernant la demande de financement « Idex », le projet n'est finalement pas éligible à l'IdEx formation (réponse déjà obtenue de la mission Investissement d'Avenir) et le financement devra se faire sur fonds propres de la composante. Il ajoute que l'Idex a déjà financé, cette année, la construction d'une nouvelle salle de formation dédiée à l'innovation pédagogique.

Concernant la séparation entre innovation pédagogique et recherche, Dominique Meyer-Bolzinger estime que l'ESPE est un lieu où l'on peut très facilement les articuler et construire des projets qui impactent la formation.

Philippe Clermont approuve cette remarque. En effet, l'innovation repose sur la recherche. Il espère qu'il n'y aura pas de coupure, mais la distinction a été faite dans le document pour deux raisons : il faut isoler ce qui va être fait en recherche pour plus de visibilité, et adresser par ailleurs un message aux enseignants de l'ESPE : tout le monde doit trouver sa place (même les formateurs issus des 1^{er} et 2nd degrés) ; les enseignants de l'ESPE, toutes catégories confondues, doivent se sentir appelés soit par l'un, soit par l'autre.

David Cascaro revient sur la notion de « culture ESPE » qui est parfois présente dans le document, l'université étant présentée comme un élément extérieur.

Philippe Clermont considère que cela se justifie car il s'agit là d'un dialogue de la composante avec l'université, au sens de la présidence de celle-ci.

A l'issue de ces échanges, le projet stratégique de l'ESPE (partie relative exclusivement à l'Ecole) est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Offre de formation 2016-2017

4.1. Point sur l'évaluation HCERES

Éric Tisserand explique que l'ESPE a établi la première version des données d'évaluation pour l'HCERES en partenariat avec les composantes concernées et qu'elle est à présent entrée dans une phase d'expertise interne. Le processus d'échange avec la DES peut se prolonger jusqu'au 13 octobre prochain, mais la version définitive des documents devra être soumise au conseil d'Ecole du 30 septembre.

4.2. MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, parcours Tuteur et formateur d'enseignants (TFE) : maquette et modalités d'évaluation

La maquette du master MEEF PIF, parcours TFE reste à adopter.

Cette modification de maquette permet de laisser le choix aux étudiants entre une logique diplômante et une logique certifiante.

L'ancienne maquette n'était par ailleurs plus en phase avec les exigences du CAFIPEMF. La proposition est de créer un cursus « CAFIPEMF » et un cursus « recherche ».

Les stages ont enfin été rendus plus efficaces, il a fallu s'adapter au fait que la grande majorité des inscrits sont enseignants en poste à temps plein.

La maquette du master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF), parcours Tuteur et formateur d'enseignants (TFE) ainsi que les modalités d'évaluation sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.3. DU Formation professionnalisante (maquette)

Il est rappelé que ce DU s'adresse aux étudiants déjà titulaires d'un master ou dispensés de titre ou de diplôme. Il entre dans sa troisième année d'existence. L'ESPE souhaite cette année proposer aux prorogés un cursus plus adapté, qui tienne compte de leurs spécificités et qui fasse en sorte que la deuxième année soit la plus profitable possible. Le problème de l'écrit réflexif a été résolu, puisqu'ils seront soumis désormais aux mêmes épreuves que les M2 étudiants-fonctionnaires stagiaires.

Christian Auer souhaite savoir quelle est la proportion des prorogés.

Éric Tisserand répond que cela dépend des disciplines, mais représente environ 5% en moyenne. Trois issues sont possibles à la fin de l'année d'un fonctionnaire-stagiaire : la titularisation, la prorogation (ou renouvellement), le licenciement (quelques cas rares, s'il y a des manquements graves, notamment une mise en danger avérée des élèves).

Carine Etaix souhaite savoir quel encadrement est mis en place pour les prorogés.

Éric Tisserand indique qu'il faut distinguer le 1^{er} du 2nd degré. Pour le 1^{er} degré, sur chaque site, cela concerne environ 15 personnes qui sont intégrées à des groupes de cycle.

Dans le 2nd degré, cela se décline selon la discipline, mais s'agissant souvent de problèmes de gestion de classe et de gestion des élèves, le dispositif d'aide professionnelle individualisée leur sera proposé d'office et ils bénéficieront d'une visite-conseil supplémentaire en début d'année.

La maquette du DU Formation professionnalisante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.4. Demande de dérogation au calendrier des inscriptions administratives

Une demande de dérogation a été faite pour le calendrier des inscriptions administratives. Le processus pour affecter les étudiants en stage est très chronophage. Une fois les vœux géographiques émis et transmis au rectorat, il faut attendre le retour des inspecteurs, puis l'affectation définitive. Si on veut permettre aux étudiants (M1) de partir en stage au retour des vacances de la Toussaint, il ne reste pas assez de temps, dans le cadre du calendrier de l'université, pour mettre en route ce dispositif. L'ESPE sollicite donc des délais d'inscriptions plus courts, au 7 septembre pour le 1^{er} degré et au 15 septembre pour le 2nd degré. L'employeur a également besoin d'avoir au plus vite des informations précises sur les effectifs.

La demande de dérogation au calendrier des inscriptions administratives est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Budget rectificatif

Geoffroy Steegmann expose la proposition de budget rectificatif, qui consiste à reventiler 50 000 euros du centre financier « paie », surestimé dans le budget initial, en investissement et en fonctionnement courant, et commente brièvement les taux d'exécution mentionnés dans le document transmis pour information.

En ce qui concerne les taux d'exécution, il précise que lorsque le taux est indiqué supérieur à 100%, cela signifie que les crédits sont pris sur une autre ligne (les différentes lignes budgétaires étant « fongibles »).

Odile Schneider-Mizony souhaite savoir pourquoi le taux d'exécution est de 0% pour l'international. Geoffroy Steegmann explique que le conseil d'Ecole doit d'abord adopter la liste des bourses proposées (point 7 de l'ordre du jour du présent conseil) pour pouvoir engager les crédits correspondants.

Le budget rectificatif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Demande de subvention de l'amicale Volubilis

Muriel Handrich, présidente de l'amicale des personnels Volubilis, a adressé une demande de subvention d'un montant de 1 000 euros au conseil d'Ecole, accompagnée d'un bilan des activités 2015/2016.

La direction de l'ESPE souhaite soutenir l'activité de cette amicale qui contribue à la vie de l'Ecole. Il n'y a par ailleurs pas, cette année, de demande des amicales étudiantes (l'activité de l'ADES étant en sommeil depuis la rentrée dernière).

La demande de subvention de l'amicale Volubilis est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Subventions à la mobilité 2015-2016 – bilan de la commission ad hoc d'attribution

Andrea Young présente des demandes de bourses examinées par la commission mise en place cette année, qui sont de deux ordres : bourses de l'ESPE et bourse de la DARILV (cette dernière encourageant les étudiants du 1^{er} degré à faire des stages dans les pays germanophones).

Au total, ce sont 24 étudiants qui sont partis à l'étranger. Ce bilan est plutôt encourageant, mais la direction de l'ESPE souhaiterait qu'il y en ait encore davantage.

Odile Schneider-Mizony demande pourquoi il y a si peu de mobilités.

Andrea Young répond qu'une quarantaine de demandes a été déposée, mais que certaines candidatures ont été éliminées, car elles n'étaient pas sérieuses. Elle précise que beaucoup d'étudiants ne souhaitent pas partir à cause de la préparation du concours, qui leur demande beaucoup d'efforts. Elle souhaite accroître la communication sur cette question, et elle fera, à ce titre, une information sur les mobilités lors des réunions de rentrée.

Christian Auer demande ce qui justifie que la subvention pour certains étudiants soit équivalente à 0.

Andrea Young répond que la bourse est refusée aux étudiants qui n'ont pas rendu leur rapport de stage obligatoire, malgré les nombreux rappels.

Les subventions à la mobilité 2015-2016 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

La prochaine séance du conseil d'École est fixée au 30 septembre 2016. Elle se déroulera à la Faculté de sciences de l'éducation.

Fait à Strasbourg le 30 septembre 2016

Le Président du conseil d'École

Le Directeur de l'ESPE

Philippe CLERMONT


David CASCARO